

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 22/01/2008

Publication : 25/01/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS,
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

N° CP 3e/09-08

Séance du 18 JAN. 2008

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Routes Départementales

Constructions et rénovations d'ouvrages d'art, maintenance d'ouvrages vétustes, investigations sur ouvrages d'art

Marchés

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I - 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2008/I - 3^e/06 du 14 décembre 2007 relative au Budget Primitif 2008,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Détermine la nature et l'étendue des besoins à satisfaire comme suit :

Marchés de maîtrise d'œuvre

- RD 39 : réparation de l'ouvrage sur le Rhin :
estimé à 100 k € ;
- RD 419 : reconstruction de l'ouvrage sur le canal Rhin-Rhône à Valdieu :
estimé à 50 k €.

Marchés de travaux

- RD 201 : réparation de l'ouvrage sur le canal de Huningue à Illzach :
estimé à 2 M € ;
- RD 468 : réparation de l'ouvrage sur le canal de Huningue à Kembs :
estimé à 300 k € ;
- RD 473 : reconstruction d'un mur de soutènement à Ferrette :
estimé à 350 k € ;
- RD 19 : réparation de l'ouvrage sur la Thur à Staffelfelden :
estimé à 600 k € ;

- RD 59 : réparation de l'ouvrage sur le Robinot à Sainte-Marie-Aux-Mines : estimé à 200 M € ;
- RD 1 bis : reconstruction d'un mur de soutènement à Hunawihr : estimé à 600 k € ;
- RD 430 : réparation des ouvrages sur la Doller et A 36 à Illfurth : estimé à 300 k € ;
- RD 483 : réparation de l'ouvrage sur la RD 83 à Aspach : estimé à 250 k € ;
- RD 16 : réparation de l'ouvrage sur la largue à Mertzau : estimé à 200 k €.

Marché de fourniture

- Acquisition d'un logiciel de gestion d'ouvrage d'art : estimé à 150 k €.

Marchés à bons de commande

- travaux de protection contre la corrosion des garde-corps métalliques : mini annuel : 10 000 HT ; maxi annuel 30 000 HT ;
 - inspections détaillées et visites rapides d'ouvrages d'art : mini annuel 5 000 HT ; maxi annuel 100 000 HT ;
 - contrôle extérieur des travaux de réparations des ouvrages d'art : mini annuel 40 000 HT ; maxi annuel 200 000 HT.
- o Selon les inscriptions budgétaires aux caractéristiques suivantes :
- programme A0 34 millésime 2008 chapitre 21, nature 2151
 - programme A0 35 millésime 2008 chapitre 21, nature 2151
 - programme A0 37 millésime 2008 chapitre 20, nature 2031.
- ❖ décide de l'opportunité de ces opérations et en approuve le programme ainsi que les faisabilités techniques et financières ;
 - ❖ autorise le Président du Conseil Général à souscrire les marchés nécessaires, ainsi que tous documents s'y rapportant après mise en œuvre des consultations y afférentes ;
 - ❖ autorise le Président du Conseil Général à prendre toutes décisions concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenants sans incidence financière positive, prolongation de délais, décisions de poursuivre, etc...) et le règlement des marchés nécessaires, conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget ;
 - ❖ autorise le Président du Conseil Général à prélever les crédits de paiement nécessaires sous réserve de vote des crédits sur les imputations : chapitre 21, nature 2151, fonction 621 et chapitre 20, nature 2031.

LE PRESIDENT
 Pour le Président
 du Conseil Général du Haut-Rhin
 et par délégation
 Le 1^{er} Vice-Président

Rémy WITH

Adopté
voix contre
abstentions